

AR PREFECTURE

017-200041523-20200604-DEC252_2020-AU
Reçu le 04/06/2020

H A U T E



SAINTONGE

Maison de la Forêt

Décision n° 252 / 2020
AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque et Maison de la Vigne et des saveurs).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer une convention d'emprunt d'exposition avec Mme LACOMBE pour une exposition peinture, qui se tiendra du 5 septembre au 11 octobre 2020 à la Maison de la Forêt.

Le prêt des œuvres ainsi que le transport sont réalisés à titre gracieux.

Fait à Jonzac,

Le

04 JUIN 2020

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge